

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le douze décembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 5

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Stéphane BERTHOMIER par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, Mme Yvette FOURNIER par M. Bernard COMBES, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS.

Etait absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Tulle à la plate-forme inventaire Aliénor.org

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu sa délibération n°32 du 14 février 2018 relative à l'adhésion de la Ville de Tulle à la plateforme inventaire Aliénor.org /Conseil des Musées et à l'approbation de la convention afférente,
- Vu sa délibération n°56 du 7 décembre 2021 relative au renouvellement de l'adhésion de la Ville de Tulle à la plate-forme inventaire Aliénor.org et à l'approbation de l'avenant à la convention, prolongeant de trois ans la durée d'adhésion, selon les mêmes modalités d'origine,
- Considérant qu'il convient, la convention d'adhésion arrivant à échéance le 1^{er} janvier 2025, de renouveler cette adhésion au titre de l'année 2025, pour un coût annuel de 4 900 €,
- Considérant qu'un avenant à la convention d'adhésion doit être pris afin de prolonger de 3 ans la durée d'adhésion, selon les mêmes modalités d'origine,
- Vu l'avenant à la convention afférent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1- **Approuve** l'avenant à la convention liant la Ville de Tulle et Alienor.org, Conseil des Musées, prolongeant la durée d'adhésion de 3 ans.
- 2- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer
- 3- **Approuve** le renouvellement de l'adhésion du Pôle Musées à l'association « Conseil des Musées - Alienor.org » - au titre de l'année 2025 - Adhésion à la plate-forme inventaire pour un coût annuel de cotisation de 4 900 €,
- 4- **La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget Ville.
- 5- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le :
Date et ref de l'accusé de réception :

DS-12122024

16 DEC. 2024
16 DEC. 2024

Alienor.org | AVENANT À LA CONVENTION Conseil des musées D'ADHÉSION

ENTRE

Alienor.org, Conseil des musées
association loi 1901, SIRET 409193810 00010
3bis rue Jean Jaurès 86000 Poitiers
représentée par sa Présidente, Fabienne Texier

ci-après dénommée « le Conseil des musées »

d'une part,

ET

La ville de Tulle
10 rue Félix Vidalin, 19012 Tulle
représentée par son Maire, Bernard Combes

ci-après dénommée « l'Adhérent »

d'autre part,

article 1 Objet

- 1.1 Le présent avenant a pour objet le renouvellement de la convention d'adhésion de l'Adhérent au Conseil des musées actuellement en vigueur et la définition des conditions de renouvellement.

article 2 Entrée en vigueur et durée

- 2.1 Le présent avenant entrera en vigueur le 1er janvier 2025 et se poursuivra pour une période de trois années.
- 2.2 Au terme de cette période, elle sera renouvelée à chaque période triennale pour une nouvelle période de trois (3) ans par reconduction expresse de la part de l'Adhérent, qui se formalisera comme suit :
- envoi d'un courrier de proposition de renouvellement par le Conseil des musées à l'Adhérent, au quatrième trimestre de l'année civile du terme du contrat ;
 - retour du bon de renouvellement par l'Adhérent au Conseil des musées.

Fait à _____

le ____/____/20__

en deux exemplaires originaux (un exemplaire pour chaque partie).

Pour Alienor.org, Conseil des musées

Fabienne Texier, Présidente d'Alienor.org, Conseil des musées

Pour l'Adhérent

Bernard Combes, Maire